

ASSOCIATION



Projet Associatif

2017-2022



Association Saint-Vincent de Paul Lamothe-Lescure
74 avenue du Taillan 33320 Eysines - Tel 05 56 28 03 23 - Fax 05 56 28 27 60
irpstvincent@wanadoo.fr

Ce projet associatif a été élaboré par un groupe de travail constitué de :

- [*Madame Magali Garcia, membre du CA*
- [*Madame Jocelyne Maury, membre du CA, représentante des familles*
- [*Monsieur Philippe Rousset, membre du CA , représentant des familles*
- [*Monsieur Michel Soubabère, membre du CA*
- [*Docteur Jean-Pierre Rozier, membre du CA,*
- [*Monsieur Bernard Marteau, président de l'Association*

SOMMAIRE

I – Présentation.....	4
II – Histoire.....	5
III – Projet institutionnel.....	8
A - La non lucrativité.....	8
B - L’individu.....	8
◆ La personne à part entière.....	8
◆ L’enfant, le jeune et sa famille.....	9
C - L’Institution.....	9
◆ Garantir notre indépendance dans le cadre de la loi.....	9
◆ La transparence.....	10
◆ Garantir des soins de qualité et un accompagnement....	10
◆ L’éthique professionnelle.....	10
◆ L’éthique envers la personne accueillie.....	10
D – Les perspectives d’avenir.....	11
IV – Projet médical.....	12
A - L’ITEP Saint-Vincent.....	15
◆ L’Unité des enfants.....	15
◆ L’Unité des adolescents.....	16
B - Le Centre Psychothérapique Les Platanes.....	17
◆ L’Unité de Soins Médico-Psycho-Pédagogique.....	17
◆ L’Unité de Soins Spécialisée.....	18
◆ L’Unité de Soins à Temps Partiel.....	19

- I - Présentation :

Le Conseil d'Administration du 10 avril 2017, décide la mise en œuvre d'un projet associatif pour la période 2017-2022. Ce projet servira de cadre aux actions et pratiques initiées dans les établissements de l'Association qui sont :

- l'Hôpital de Jour Centre Psychothérapique les Platanes,
- l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique Saint-Vincent.

Ce projet se compose :

- d'un projet institutionnel proposé par le groupe de travail mis en place par délibération du Conseil d'Administration du 10 avril 2017,
- d'un projet médical d'Association proposé et approuvé par la Conférence Médicale des Etablissements de l'Association le 27 mars 2017.

Ce projet d'association servira de fondement à l'action menée par elle ainsi que dans les établissements, ils ont pour but d'inscrire dans le temps les principes, les objectifs et les orientations de l'Association.

Il sera complété par les projets des deux établissements, qui intègrent le projet médical spécifique à chacune des unités de soin, approuvés par le Conseil d'Administration.

- II - Histoire :

De la charité à l'offre de service :

L'établissement particulier de la compagnie des Filles de la charité Saint-Vincent de Paul reçoit en donation le domaine de Lamothe Lescure le 14 août 1945. Cette donation est faite par Madame Berthe Marguerite Montré, sous condition expresse que la propriété donnée sera affectée aux œuvres de bienfaisance dirigées par les filles de la charité de Saint-Vincent de Paul et notamment pour un centre ménager et rural pour jeunes filles qui ouvre en 1950. Les activités rurales ménagères se développent jusqu'en 1963.

Compte tenu de l'état de santé mentale et sociale des jeunes filles fréquentant ce centre de formation, les « Filles de la charité » déposent une demande d'agrément pour un Institut Médico-Pédagogique de 90 places en internat, qu'elles obtiennent le 3 octobre 1963.

Les « Filles de la charité » développent des relations avec quelques médecins psychiatres et plus particulièrement avec le Pr Geissmann.

Le Dr Geissmann-Chambon deviendra, elle officiellement médecin psychiatre de l'Institut Médico-Pédagogique Lamothe Lescure.

Ce travail de collaboration amènera en 1973, par proposition du Professeur Geissmann, à la création d'un hôpital de jour : centre psychothérapeutique les Platanes, de 30 places, par reconversion de 30 places de l'Institut Médico-Pédagogique, pour soigner des enfants psychotiques (structure dont le besoin se fait sentir sur le secteur infanto-juvénile dont il est médecin chef).

Le développement du travail auprès des enfants psychotiques et en relation avec le secteur de psychiatrie infanto-juvénile permet la mise en place de conventions entre le Centre Hospitalier Spécialisé Charles Perrens et la

compagnie « des Filles de la charité » qui permettent de participer au travail du secteur public hospitalier.

En 1978, dans le même mouvement qui a conduit à la création du centre psychothérapique les Platanes, le Professeur Geissmann propose une reconversion de la structure Institut Médico-Pédagogique, de 60 places pour adolescentes au profit de deux sections :

- l'une pour les jeunes enfants (6 → 12 ans), de 30 places, dépistés par les consultations des Centres de Santé Mentale Infanto-juvénile du secteur (Bordeaux nord – Médoc) de l'Association Rénovation et qui présentent des troubles graves de la personnalité ainsi que des acquisitions cognitives,
- et une section d'internat de 20 places et d'externat de 10 places pour adolescentes déficientes.

En 1980, sur proposition de la compagnie des filles de la charité et dans le cadre des conventions de secteur et du renouvellement des agréments, elles proposent avec le soutien du Professeur Geissmann la création d'un Institut de Rééducation Psychothérapique à deux sections mixtes : une section de 30 places pour les enfants présentant des troubles graves de la personnalité, une section de 30 places pour adolescent(es) dont 10 en internat.

Cette proposition reçoit l'accord des autorités de tutelles (Direction des Affaires Sanitaires et Sociales, et caisses de sécurité sociales) et l'Institut Médico-Pédagogique devient l'Institut de Rééducation Psychothérapique Saint-Vincent.

En 1985, « les Filles de la charité » décident de se retirer de leur établissement particulier d'Eysines et organisent pour cette succession la mise en place d'une association loi 1901 qui reçoit pour mission :

- de prendre la suite de façon définitive de la compagnie des filles de la charité de Saint-Vincent de Paul en devenant propriétaire par dévolution des biens à titre gratuit et gestionnaire du domaine Lamothe Lescure.

- de poursuivre les actions à caractère sanitaire et médico-sociales entreprises ainsi que d'envisager toute innovation répondant à des besoins dans ce domaine.

L'Association a ensuite renouvelé avec le Centre Hospitalier Charles Perrens les conventions établies qui placent les établissements privés à but non lucratifs dans le dispositif du secteur public infanto juvénile I01.

Conformément au décret n°2005-11 du 6 janvier 2005 l'Institut de Rééducation Psychothérapique devient l'ITEP Saint-Vincent en gardant la même structure : deux sections :

- l'Unité des enfants
- l'Unité des adolescents.

Pour le Centre Psychothérapique Les Platanes, en octobre 2005, le Conseil d'Administration décide de la création de 3 unités de soin:

- l'Unité de Soins à Temps Partiel (USTP)
- l'Unité de Soins Spécialisée (USS)
- l'Unité de Soins Médico-Psycho-Pédagogique (USMPP)

- III - Projet institutionnel :

A - La non-lucrativité :

La volonté non lucrative de l'Association est une valeur fondamentale de cette démarche.

B - L'individu :

L'identité de notre Association repose sur une histoire fondatrice qui met en avant la dignité de la personne, la tolérance, la reconnaissance, le respect de l'autre, la solidarité, le droit au soin et à l'éducation.

◆ **La personne à part entière :**

L'Association s'engage à reconnaître la personne accueillie comme unique, singulière, sans discrimination.

Elle s'attachera à entendre les demandes, à comprendre les besoins et à respecter l'altérité, il en sera de même pour sa famille, son entourage

La prise en charge de la personne accueillie doit se faire dans les meilleures conditions d'accueil possible. La personne accueillie doit ressentir la confiance et l'espoir que les parents et les professionnels mettent en elle. Il est le sujet de toutes les démarches de réflexion pour les soins, les actions éducatives, les projets, les nouvelles orientations.

L'Association reconnaît la différence de l'autre comme une richesse à découvrir et à partager.

◆ **L'enfant, le jeune et sa famille :**

Le respect de l'accueil des familles est un repère essentiel et un lien important entre la structure et les enfants accueillis.

Les familles doivent être informées du projet associatif, de son fonctionnement, de son travail.

L'Association doit veiller au respect des valeurs de son projet pour que les enfants et parents gardent le souvenir d'un lieu de recours et de confiance pour l'avenir de leur enfant.

C - L'Institution :

Face aux évolutions du contexte économique, de l'évolution des législations et de l'ouverture aux marchés du secteur médico-social notre Association entend préserver et consolider l'accès pour tous à l'aide et aux soins.

◆ Garantir notre indépendance dans le cadre de la loi :

Notre Association est indépendante de tout pouvoir politique, économique ou religieux. Ses décisions sont uniquement guidées par le respect de sa mission médico-sociale et sanitaire, le respect de ses principes fondateurs et de ses valeurs.

L'Association doit garder une indépendance d'esprit et de pensées dans les choix et orientations stratégiques de fonctionnement et d'évolution.

Elle décide de son action sans aucune considération ethnique, politique ou religieuse. Elle obéit à des procédures et des contrôles légaux qui permettent à ses membres d'être régulièrement informés de l'utilisation des financements qui lui sont attribués.

◆ La transparence :

L'Association est transparente dans sa gestion, ses projets, ses actions et son évaluation, et rend compte aux différentes instances de son activité.

◆ Garantir des soins de qualité et un accompagnement :

L'Association s'engage à proposer une prise en charge et un accompagnement individualisé de qualité à toute personne accueillie favorisant son développement, son autonomie et une insertion, adaptés à son âge et à ses besoins respectant son consentement éclairé et/ou à défaut, celui de sa famille ou son représentant légal.

(Respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité).

◆ **L'éthique professionnelle :**

L'Association est garante de la compétence et de la qualification professionnelle de ses personnels en terme de savoir faire, savoir être, compétence, niveau de technicité.

Elle s'engage dans des actions de formation afin de s'adapter à l'évolution de la médecine, de la pratique médicale et para-médicale, de la technologie, de la réglementation ...

◆ **L'éthique envers la personne accueillie :**

Le respect de ses valeurs en toute situation :

- être à son écoute
- ne plus « faire pour » mais « faire avec »
- respect de ses croyances et de ses convictions
- respect de la confidentialité et du secret médical

D - Les perspectives d'avenir :

Le Projet Associatif a pour but d'intensifier la vie associative afin d'enrichir le fonctionnement des établissements :

- par l'analyse des besoins du secteur sanitaire et médico-social afin d'adapter les services aux besoins correspondants,
- par le choix de la proximité dans le développement de nos actions,
- par le développement de la recherche,

- par l'amélioration de la formation et de la démarche qualité.

- IV - Projet médical

L'association Saint Vincent de Paul Lamothe Lescure est composée de deux établissements : l'Hôpital de Jour Centre Psychothérapique « Les Platanes » et l'Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique « Saint Vincent ».

Chaque établissement est formé lui-même de plusieurs unités :

→ *Centre Psychothérapique «Les Platanes » :*

- L'Unité de Soins Spécialisés
- L'Unité de Soins Médico-Psycho-Pédagogique
- L'Unité de Soins à Temps Partiel

→ *L'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique « Saint-Vincent » :*

- L'Unité des Enfants
- L'Unité des Adolescents

Chaque unité est placée sous la responsabilité d'un médecin psychiatre chargé de mettre en œuvre les traitements ; il participe de droit à la conférence médicale des établissements de l'Association.

Le Centre Psychothérapique «Les Platanes» est un établissement de soins et relève de l'Hospitalisation Privée. Les admissions se font par adressage direct.

L'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique « Saint Vincent » est un établissement médico-social qui dépend de la Maison Départementale de la Personne Handicapée pour les admissions.

Ces deux établissements et les cinq unités qui les composent, présentent une communauté et une spécificité de fonctionnement, qui seront détaillées ici.

Les deux établissements ont été intégrés dans l'intersecteur de Psychiatrie Infanto-Juvenile I.01 et ont passé convention avec lui. Cela sur le plan historique (création des établissements) et géographique (recrutement des enfants), mais également dans leur fonctionnement. Ils participent ainsi à la politique de santé publique.

Les populations d'enfants reçues sont différentes par définition dans les cinq unités, mais des éléments communs peuvent être dégagés.

Le soin est le principe de base : les cinq unités reçoivent des enfants présentant des troubles du développement et de l'organisation de la personnalité. Elles proposent des traitements médicaux et paramédicaux, associés à des mesures éducatives et pédagogiques, centrés sur une logique de médiation en accompagnant chaque enfant en tant que sujet pour permettre de traiter ses symptômes.

Une orientation peut se faire à la sortie de chaque unité, soit vers le milieu ordinaire (école, collège, formation professionnelle, emploi), soit vers des structures plus adaptées en fonction de l'âge et de l'évolution de l'enfant.

Pour ceux qui le nécessitent, une prise en charge longue peut être réalisée et la pluralité des unités va apporter une réponse adaptée en fonction de l'âge et de l'évolution.

Chaque établissement ou unité présente une spécificité (en référence à la CIM-10 : « Classification Internationale des Maladies » et/ou à la CFTMEA :

«Classification Française des Troubles Mentaux de l'Enfant et de l'Adolescent ») :

- troubles envahissants du développement et autres troubles graves de la petite enfance, TSA pour les unités des Platanes, répartis en fonction de leur degré de gravité
- troubles des apprentissages et troubles du développement associés à des altérations de la personnalité pour l'unité « enfants ».
- troubles de la personnalité, associés à des désordres cognitifs résiduels, et troubles de l'autonomisation et de la socialisation pour l'unité « adolescents ».

Le respect de l'enfant et de sa famille, la mise en œuvre des bilans et des thérapeutiques les plus appropriés, sont au centre de nos préoccupations, pour ces sujets dont le fonctionnement est inadapté au milieu scolaire traditionnel.

Les prises en charge recouvrent à la fois les activités spécifiques à la pathologie et aux divers dysfonctionnements, et les activités habituelles des enfants, en fonction de leur classe d'âge, qu'elles soient culturelles, scolaires, sportives, hygiéniques, sociales, ou autres.

La famille est associée à l'élaboration et la mise en œuvre du projet de soin de l'enfant, de l'adolescent, du jeune majeur.

Le travail avec les partenaires extérieurs permet, en particulier, les bilans et les soins complémentaires, mais aussi la remise dans le circuit scolaire ou la réorientation vers un autre établissement.

Le choix de la prise en charge à temps plein ou à temps partiel est fait en fonction de l'intérêt et de l'évolution de l'enfant, de l'adolescent, du jeune majeur, en accord avec la législation en vigueur.

Les sorties sont prononcées lorsque l'état de l'enfant et son âge permettent le retour vers la scolarité, ou vers le milieu pré-professionnel.

Lorsque ces solutions ne sont pas envisageables et que l'enfant ne peut plus trouver sa place dans l'une des unités des établissements, une réorientation se fait vers le milieu spécialisé (sanitaire ou médico-social), là encore en fonction de la gravité des troubles persistants. Les établissements servent souvent de référence aux « anciens » et à leur famille, qui les recontactent dans leur parcours adaptatif scolaire et professionnel.

- A - L'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique Saint Vincent :

◆ Unité des Enfants :

Elle accueille 30 filles et garçons de l'âge de la scolarité primaire. Ces enfants présentent un retard d'apprentissage et des difficultés d'adaptation qui n'ont pas permis leur admission ou leur maintien à l'école. Ceux-ci viennent de l'école, des centres psychothérapeutiques de l'intersecteur ou de jardins d'enfants spécialisés.

Ce sont des enfants d'intelligence normale ou limite, mais dont l'efficiace est dysharmonique. Les troubles du développement sont fréquents, portant en particulier sur le langage, ce qui nous a conduits à mettre en place des ateliers spécifiques. Les troubles de la personnalité, et les troubles des conduites sont toujours associés aux troubles du développement.

La prise en charge est interdisciplinaire : psychothérapeutique, rééducative, éducative, et scolaire. Certains enfants peuvent bénéficier de traitements médicamenteux.

Le projet de l'unité est établi autour du développement de l'enfant, qu'il s'agisse de la construction de la personnalité, de la maîtrise de manifestations

symptomatiques invalidantes, et de l'acquisition d'un niveau scolaire suffisant pour lui permettre de rejoindre le milieu extérieur et l'école.

Le travail avec les familles se fait autour de l'adhésion au projet de soin au travers de la place de l'enfant au sein de l'établissement, à l'extérieur de celui-ci, et de son orientation au terme de la prise en charge.

◆ Unité des Adolescents :

Elle accueille 30 filles et de garçons, de 12 à 18 ans, de niveau scolaire se situant entre le début Cours Préparatoire et le Cours Moyen 2^{ème} année, présentant tous des troubles de la personnalité et des difficultés d'adaptation sociale.

Ces adolescents, d'intelligence sub-normale ou limite, ont en commun l'échec scolaire mais leur pathologie recouvre différentes formes :

- dysharmonie d'évolution à versant psychotique (dans CFTMEA), en provenance d'hôpitaux de jour ou d'établissements spécialisés, dont l'unité « Enfants » de Saint Vincent (pour bon nombre d'entre eux).
- troubles névrotiques et/ou retards de développement (au niveau du langage, de la motricité, de l'attention, etc.) les ayant amenés à une impasse scolaire en milieu ordinaire.

Les axes de travail de l'unité sont au nombre de cinq :

- soin,
- enseignement,
- éducation,
- socialisation,
- autonomisation.

La prise en charge y est interdisciplinaire : psychothérapique, rééducative, scolaire, éducative, et parfois médicamenteuse. Son application ne s'effectue

qu'après concertation et accord du médecin psychiatre, des parents et de l'adolescent. L'hébergement thérapeutique, une à deux nuits par semaine sur des contrats de trois mois renouvelables, est un outil indispensable, complémentaire du dispositif de soins offert en journée.

Le projet, adapté à chacun, a pour buts :

- d'assurer un soin permettant une meilleure organisation de la pensée et de la personnalité, avec diminution du niveau d'angoisses et de la souffrance psychique.
- d'amener chaque jeune à s'insérer au mieux dans le monde des adultes, en développant au maximum ses capacités d'apprentissages, de socialisation, d'autonomisation et d'insertion préprofessionnelle.

Le travail avec les familles, s'effectue tout au long de la prise en charge, il contribue à atteindre les objectifs du projet.

- B – L'Hôpital de Jour Centre Psychothérapeutique « Les Platanes » :

◆ Unité de Soins Médico-Psycho-Pédagogique :

Elle reçoit des enfants à partir de l'âge de 2 ou 3 ans pour des pathologies psychiatriques : Troubles Envahissant du Développement, troubles de l'humeur, des conduites et des émotions, troubles de l'attachement.

Ils sont adressés principalement par le secteur public, le Centre de Santé Mentale Infantile, les Centres Médico-pédagogiques (privés ou publics), le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce, les médecins pédopsychiatres et psychiatres libéraux, les médecins de médecine scolaire.

Les enfants sont répartis sur trois groupes de référence : ils présentent des troubles graves avec prédominance des troubles de la communication.

La prise en charge globale a un but à la fois thérapeutique, éducatif et pédagogique avec une équipe pluridisciplinaire.

Pris en charge jusqu'à l'âge de 8 ans, les enfants sont orientés en fonction de leur évolution vers le milieu scolaire, l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique, Institut Médico Educatif ou l'Hôpital de jour psychiatrique public.

◆ ***Unité de Soin Spécialisée :***

Cette Unité a été créée en septembre 2004 dans le but de prendre en charge de manière spécifique des enfants présentant des troubles majeurs de la communication, de l'acquisition langage et de la relation à l'autre, âgés de 3 à 8 ans.

Chaque enfant bénéficie d'une évaluation pluridisciplinaire annuelle à l'issue de laquelle un projet de soin individualisé est élaboré en accord avec la famille. Cette évaluation peut être complétée par un bilan au Centre Ressource Autisme.

Elle fait appel à des outils spécifiques reconnus dans le domaine de l'autisme (Test « PEP-R », « VINELAND », etc) en référence aux recommandations de la Haute Autorité de Santé sur le diagnostic et l'évaluation de l'autisme (juin 2005).

Le projet de soin s'articule autour de prises en charges éducatives, rééducatives, psychopédagogiques et psychothérapeutiques. Il fixe les domaines prioritaires et les modalités spécifiques de la prise en charge.

On privilégie les domaines fondamentaux que sont le développement moteur, sensoriel, affectif et cognitif, le langage et la communication (utilisation de classeur de communication), les interactions sociales, les troubles du comportement, l'autonomie et le jeu.

L'intégration à temps partiel dans des structures scolaires ou éducatives est recherchée en fonction des besoins et possibilités de l'enfant.

◆ Unité de Soins à Temps Partiel :

Cette Unité a été créée en 2000. La population accueillie, enfants de 3 à 8 ans, est relativement hétérogène. Les diagnostics précoces sont soumis à une réévaluation au cours de la prise en charge. Il s'agit principalement d'enfants souffrants de Troubles Envahissants du Développement, de troubles émotionnels, du fonctionnement social ou des conduites.

La mission essentielle de l'Unité de Soins à Temps Partiel est une intervention thérapeutique précoce, visant à traiter des pathologies débutant dans la petite enfance, sous une forme ambulatoire, c'est-à-dire privilégiant le maintien en milieu scolaire chaque fois qu'il paraît possible.

Cette unité permet de débiter les soins rapidement, dès que l'indication est posée et reste ouverte à une réévaluation constante.

Il peut s'agir aussi d'un travail thérapeutique de « transition », en pré-cure ou en postcure de l'Unité de Soins Spécialisé ou l'Unité de Soins Médico-Psychopédagogique.

Dans ce champ d'intervention, le travail, avec la famille, avec les partenaires du secteur et avec l'école, est un élément très important.

Le projet individuel de soins est élaboré autour des objectifs de soins en psychothérapie, psychomotricité, orthophonie ; les enfants bénéficient d'une prise en charge groupale et/ou individuelle ou encore de prise en charge Parent/Enfant.

Projet approuvé à la Conférence Médicale des Etablissements de l'Association du 27 mars 2017 à l'unanimité des membres présents.

Ce projet sera évalué tous les ans par l'Assemblée générale et réactualisé si nécessaire.

Approuvé par le Conseil d'Administration le 10 avril 2017

Le président de l'Association:

Le président de la CMEA :